

**AFFAIRE N° 29. - Etat des frais présentés par Me LEMERLE**  
**concernant l'adhésion à l'expropriation au profit de la Commune de Saint-**  
**Denis établie suivant acte en date du 10 Novembre 1965 (Montant: 165.121 F.)**

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir ratifier la dépense correspondante qui sera imputée sur les disponibilités du chapitre 210 (Acq. de terrains) du budget primitif 1966.

A noter que l'état de frais en cause a été taxé par le Tribunal de Saint-Denis.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
St-Denis, le 18 Avril 1966,  
M. le Maire  
Le Secrétaire  
Signé: J. Chevalier

chap. 903.